

## AU POINT DE DÉPART

Les Canadiens voyagent. Et c'est aux États-Unis qu'ils se rendent en plus grand nombre et à une plus grande fréquence que partout ailleurs. C'est une question de voisinage. Comme le faisait remarquer un ancien premier ministre : « Nous ne sommes pas sur le même bateau, mais nous frayons pour ainsi dire dans les mêmes eaux. »

Il est facile d'oublier que la frontière — surtout le 49<sup>e</sup> parallèle — en est une qui sépare deux pays. Les États-Unis sont un pays étranger.

Rien de plus simple que de traverser la frontière. Il est tout aussi facile de profiter des nouvelles modalités de libéralisation des échanges et du commerce à l'échelle nord-américaine. En fait, sous peu de nombreux Canadiens utiliseront un dispositif de la taille d'une carte de crédit pour passer la frontière américaine en quelques secondes.

Il reste que beaucoup de Canadiens ne se préparent pas suffisamment avant de se rendre aux États-Unis. Or, cette lacune leur occasionne de graves problèmes. Ce qui devait être un séjour d'agrément ou un voyage d'affaires lucratif se transforme en une expérience pénible, cauchemardesque et (pour certains) tragique.

La Direction générale des affaires consulaires du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international ainsi que les missions diplomatiques du Canada aux États-Unis viennent en aide à des milliers de Canadiens qui vivent une telle situation. Les problèmes s'échelonnent du simple (« Je suis en Virginie de l'Ouest; comment faire pour en sortir? ») au complexe (« J'ai été arrêté »).

Il se peut que les conditions et les modalités d'entrée aux États-Unis aient évolué ou qu'elles diffèrent quelque